

BIKE FOR FPS



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS?

Pourquoi les FPS participent-elles à bike to work?

Bike to work est une action de promotion de la santé pour les entreprises. En cette année de jubilé, les Femmes Protestantes en Suisse participent à cette action en tant qu'entreprise.

Nous souhaitons ainsi donner de la visibilité à l'engagement et au travail bénévole des personnes individuelles et des associations membres, tout en faisant quelque chose pour notre santé et l'environnement. Nous nous rendons à vélo aux activités de l'Église, aux séances, aux rencontres des associations féminines, etc.

Comment puis-je participer à Bike for FPS?

Pour cela, vous créez sur la plateforme bike to work (www.biketowork.ch) un profil personnel, vous l'associez aux FPS et vous inscrivez ensuite régulièrement vos trajets à vélo dans le calendrier.

Quelle est la date limite d'inscription pour les personnes qui participent?

La date limite d'inscription pour participer dès le mois de mai est le 30 avril (le 31 mai pour participer dès le mois de juin).

Puis-je choisir les mois pendant lesquels je participe?

Oui, vous pouvez pédaler pour les FPS en mai et/ou en juin.

Comment dois-je procéder si je ne souhaite participer qu'à un seul mois ?

Si vous ne souhaitez participer qu'au mois de juin, par exemple, inscrivez-vous comme indiqué. Pour le mois de mai, vous inscrivez alors tous les jours en gris dans le calendrier (voir "Que dois-je inscrire dans le calendrier?").

Pourquoi y a-t-il des équipes?

L'esprit d'équipe est un élément important de bike to work. Par conséquent, seules des équipes de 4 personnes participent au tirage au sort des prix pour les équipes.

Vous pouvez sans problème participer en tant que personne seule ou en équipe de 2 ou 3 personnes pour les FPS. Nous ne promovons pas spécialement la création d'équipes.

Puis-je participer en marchant?

Une personne par équipe de quatre peut participer en ne parcourant pas le chemin pour se rendre aux activités à vélo, mais à la force de ses mollets, par exemple à pied.

Puis-je me déplacer avec un vélo électrique?

Oui, il est possible de participer avec un vélo électrique.

Une mobilité combinée est-elle possible?

La combinaison avec les transports publics ou la voiture est possible.

Suis-je assurée si j'ai un accident pendant l'action?

L'assurance est à la charge des participantes.

Est-ce qu'une amie d'une membre des FPS peut aussi participer?

Les donatrices et les sympathisantes peuvent également y participer.

Qu'est-ce que je note dans le calendrier?

Notez dans le calendrier le nombre de kilomètres que vous avez parcourus pour les FPS. Après avoir sélectionné le jour correspondant, vous accédez au menu d'inscription en cliquant sur l'icône du stylo en bas à droite. Vous avez trois possibilités:

VERT: Vous avez effectué le trajet à vélo, à pied ou à la force de vos muscles. Ensuite, inscrivez le nombre total de kilomètres parcourus dans le champ prévu à cet effet et confirmez l'inscription en cliquant sur le bouton vert «à vélo».

ROUGE: Vous n'avez pas pris votre vélo. Dans ce cas, cliquez sur le bouton rouge «sans vélo».

GRIS: Vous n'étiez pas en route pour les FPS. Cliquez sur le bouton gris «jour de congé».

Que se passe-t-il si je ne saisis rien?

Si vous n'avez pas fait d'entrée dans le calendrier un jour donné, celui-ci sera automatiquement rempli à l'aube du jour suivant. On peut distinguer entre

- un jour de semaine: automatiquement rouge «sans vélo»
- un samedi/dimanche: automatiquement gris «jour de congé»

Le marquage automatique peut toutefois être corrigé ultérieurement en cliquant sur le jour correspondant.

Nous travaillons principalement en ligne, pouvons-nous quand même participer?

Oui, si vous travaillez à domicile, vous pouvez inscrire vos trajets à vélo «en vert» dans le calendrier.

Puis-je noter des kilomètres dans mon calendrier les jours où je ne travaille pas?

Non, les jours non travaillés, vous devez inscrire en gris «jour de congé».

Quels kilomètres peuvent être inscrits dans le calendrier?

Vous enregistrez en ligne les kilomètres que vous souhaitez attribuer aux FPS. Les kilomètres que vous parcourez par exemple en tant que bénévole, pour votre paroisse ou pour votre association féminine (toutes les activités). Cela inclut le trajet aller-retour. Les détours en fin de journée via la piscine ou un point de vue peuvent volontiers être comptés. Si vous travaillez à domicile ou si vous vous déplacez principalement en ligne, vous pouvez inscrire dans le calendrier les trajets à vélo privés effectués les jours de travail à domicile.

Pourquoi le site internet de bike to work ne fonctionne-t-il pas sur Internet Explorer?

Sur Internet Explorer, le site de bike to work n'est plus mis à jour car Microsoft a cessé la maintenance pour ce navigateur. Bike to work recommande l'utilisation de Firefox, Chrome, Edge ou Safari.

Jusqu'à quand dois-je inscrire les jours de vélo et les kilomètres?

Vous pouvez enregistrer vos jours et kilomètres de vélo jusqu'au 4 juillet 2022 à 23 h 59. Après cette date, il ne sera plus possible de faire des saisies ou des modifications.

Comment les économies de CO₂ sont-elles mesurées?

On ne calcule pas une économie, mais une équivalence. Il s'agit de savoir quelle quantité de CO₂ aurait été produite si les kilomètres parcourus à vélo l'avaient été avec une voiture de tourisme émettant 144g/km de CO₂.

Comment puis-je faire sponsoriser mes kilomètres?

Vous vous mettez d'accord (par écrit ou oralement) avec une ou plusieurs personnes individuellement pour qu'elles sponsorisent les kilomètres que vous parcourez, par exemple à raison de 1 franc par kilomètre pour le jubilé des FPS.

**EN MAI ET EN JUIN, PÉDALEZ POUR LES FPS!
ENFOURCHEZ VOTRE VÉLO!**